

MANDAT DU  
**Groupe de travail Agriculture de montagne  
et sylviculture de montagne**  
**POUR LA PÉRIODE 2023-2024**  
**(COMPRISE ENTRE LA XVII<sup>e</sup> ET LA XVIII<sup>e</sup> RÉUNION DE LA  
CONFÉRENCE ALPINE)**

## 1. Remarques introductives

Importance des problématiques relevées et pertinence des approches proposées pour les aborder

Les domaines de l'agriculture et des forêts constituent une priorité pour les territoires alpins en cette phase de transition écologique, compte tenu de l'économie et des équilibres socioculturels et écologiques des zones concernées. Fin juin 2021, la Commission européenne a présenté le Plan d'action rurale, un programme sur le long terme (horizon 2040) visant à promouvoir un développement durable, cohésif et intégré dans les zones rurales. ([https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy/long-term-vision-rural-areas\\_en#avisionforruralareastowards2040](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy/long-term-vision-rural-areas_en#avisionforruralareastowards2040)).

Le but est d'exploiter les nouvelles opportunités offertes par la transition verte et numérique de l'UE et les enseignements de la pandémie de COVID-19, en identifiant des manières d'améliorer la qualité de vie dans les zones rurales, de réaliser un développement territorial équilibré et de stimuler la croissance économique. Parmi les différents domaines d'intervention cernés, les activités agricoles et forestières sont considérées comme des éléments clés pour améliorer la résilience des communautés locales et la préservation des ressources naturelles et renforcer la lutte contre le changement climatique. Un autre aspect pris en compte est l'exigence de mieux diversifier les activités économiques dans ces zones, notamment en soutenant le tourisme et les filières agroalimentaire et forêt-bois locales.

Le Plan incorpore des concepts intégrés dans les stratégies Biodiversité ([https://ec.europa.eu/environment/strategy/biodiversity-strategy-2030\\_en](https://ec.europa.eu/environment/strategy/biodiversity-strategy-2030_en)) et « Farm to Fork » (de la ferme à la table) ([https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy\\_en](https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy_en)), sollicitant des actions et interventions d'importance majeure pour les zones de montagne. Plusieurs politiques UE et nationales fournissent déjà un soutien aux zones alpines, en contribuant à leur assurer un développement équilibré, équitable, vert et innovant. Parmi celles-ci, la politique agricole commune (PAC) et la politique de cohésion seront essentielles pour soutenir et mettre en œuvre des plans d'action pour

les territoires alpins. Dans les années à venir, il s'imposera de soutenir et de développer l'agriculture et les forêts alpines en les rattachant à différents secteurs (alimentation et fourrage, biomasse, produits forestiers non ligneux, services écosystémiques, tourisme rural et sportif), en vue de renforcer l'économie primaire et d'encourager à la fois la transition écologique, la stabilisation de la main-d'œuvre agricole et forestière locale et les interconnexions avec toutes les autres composantes économiques et sociales.

## 2. Objectifs

Description des objectifs à atteindre d'ici à la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine

**Obj. 1** – Définir le rôle futur de l'agriculture de montagne dans les systèmes d'alimentation durables, sans oublier le bétail, qui, si d'une part il est lié à une biodiversité, une qualité des paysages et un héritage culturel (les alpages) riches et spécifiques, peut également représenter une pression et est exposé aux risques climatiques.

**Obj. 2** - Comprendre les nouvelles opportunités pour les territoires de montagne en termes : - d'approches à la production et à la gestion de l'agriculture et des forêts qui puissent favoriser ou qui soient déjà en ligne avec la transition écologique et les économies circulaires ; - de productions agricoles et forestières durables qui permettent de réhabiliter des zones abandonnées ; - d'initiation et de développement de districts alpins.

**Obj. 3** - Comprendre quels sont les risques – physiques (par exemple, le changement climatique), sociaux (par exemple, l'abandon, la perte de connaissances) ou démographiques (par exemple, le dépeuplement, le vieillissement de la population) – qui menacent l'agriculture et les forêts de montagne et quelles sont les actions à mettre en œuvre dans ce cadre.

**Obj. 4** – Évaluer l'introduction d'innovations techniques (par exemple, des techniques d'exploitation à faible impact) et technologiques (par exemple, l'agriculture et la foresterie intelligentes, l'agriculture et la foresterie de précision) dans de petites et moyennes exploitations et des activités forestières ciblées sur un bon équilibre entre innovation et pratiques traditionnelles et sur une utilisation efficace d'intrants, le tout en cherchant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer leur absorption par les puits de GES.

## 3. Résultats attendus

Description des résultats attendus en référence aux différents objectifs

Parmi les principales activités à mener, le Groupe de travail envisage de développer différents thèmes pour soutenir les territoires de montagne : indications sur les politiques possibles (objectif 1), sur les parcours possibles de socio-développement territorial (objectifs 2 et 3), sur les parcours de développement technique et infrastructurel (objectif 4).

Concernant l'Obj. 1 :

- Identifier les potentiels et les limites en matière de développement de l'agriculture et des forêts de montagne, et les politiques possibles ;

Concernant l'Obj. 2 et 3 :

- Identifier les nouveaux projets et les bonnes pratiques en ciblant les économies circulaires ;
- Quantifier les surfaces alpines pouvant faire l'objet d'une remise en culture et identifier des destinations possibles pour ces zones (cultures/élevage/activités agroforestières), en ligne avec la transition écologique et les économies circulaires et dans une optique de durabilité ;
- Identifier les projets locaux visant à lutter contre le dépeuplement des zones alpines et l'absence de changement générationnel ;
- Identifier et promouvoir de nouveaux projets pour l'intégration des communautés étrangères en quête de nouvelles opportunités d'emploi dans le secteur primaire alpin.

Concernant l'Obj. 4 :

- Identifier (également par des analyses de projets et de cas concernant des exploitations) les formes les plus propres à faciliter l'adoption de techniques/technologies intelligentes dans les zones alpines.

Les résultats que le groupe souhaite atteindre consistent donc à :

- Identifier les processus de production dans le domaine agricole et forestier, ainsi que les chaînes d'approvisionnement les plus compatibles avec la transition écologique ; identifier les économies circulaires potentielles dans l'agriculture et les forêts de montagne ;
- Quantifier les zones agricoles cultivées jusqu'aux années 1950-60 et les dynamiques d'abandon, et identifier les processus administratifs/collectifs nécessaires pour les récupérer à des fins de production ;
- Évaluer le renouvellement générationnel assuré par la population locale/nationale dans l'agriculture/la foresterie ; évaluer les opportunités potentielles d'emploi dans ces domaines pour les communautés étrangères qui accèdent aux régions alpines (en considérant également les démarches de renforcement des capacités) ;
- Évaluer l'utilisation des technologies intelligentes dans les petites et moyennes exploitations agricoles et forestières, en ciblant l'innovation tout en respectant la tradition ;
- Évaluer le degré de développement des économies de district et identifier les actions pouvant contribuer à les renforcer.

Le travail sera organisé sous forme d'ateliers, dans des localités faciles d'accès, et/ou en ligne pour assurer une plus grande participation des parties prenantes, avec l'aide et la coordination du Groupe de travail.

#### **4. Méthode de travail**

Présentation du calendrier prévu (réunions et autres activités, principaux jalons)

Dans le cadre des problèmes illustrés ci-dessus, la zone alpine ne présente pas une situation homogène : certains pays sont plus avancés quant à l'introduction d'innovations technologiques, d'autres sont très solides en matière de promotion des produits locaux, d'autres encore connaissent des problèmes majeurs liés à l'abandon, etc.). Aussi un nouveau *modus operandi* est-il proposé pour les activités du Groupe de travail, prévoyant l'organisation d'ateliers thématiques de la durée d'une journée.

Chacun de ces ateliers thématiques analysera les aspects influant le plus sur les thèmes identifiés, de manière à permettre aux membres du Groupe de travail de collecter assez d'éléments pour dresser un rapport sur la situation existante et sur les perspectives pouvant être identifiées, dans chaque pays et dans le périmètre de la Convention alpine, pour chaque thème.

Il sera demandé à chaque Délégation et Observateur d'identifier au moins deux porte-parole (un pour l'agriculture et un pour les forêts), qui présenteront des cas de bonne pratique et des exemples d'activités et projets et/ou seront invités à des tables rondes. Selon que le thème d'un événement sera plus ou moins pertinent pour chaque pays, son organisation sera confiée à un(e) ou plusieurs Délégations et Observateurs, sous la supervision et la coordination du Groupe de travail assurant la présidence.

Après chaque atelier, la Délégation chargée de son organisation assurera la rédaction de la partie du rapport final liée aux sujets approfondis pendant l'atelier en question. Le résultat final sera un rapport publié par les différentes Délégations ayant participé à l'organisation des ateliers, qui collecteront les données et résultats mis au jour pendant les ateliers thématiques. Le président du Groupe coordonnera l'élaboration du rapport, tandis que sa teneur sera sous la responsabilité de tous les Observateurs et Délégations.

Le Groupe continuera à se réunir régulièrement pour coordonner les activités et maintenir l'attention sur les sujets et les objectifs d'intérêt par le biais des événements individuels. Pendant la durée de ce mandat, il est recommandé d'organiser en présentiel au moins la première réunion, plus une autre réunion. Si le Groupe le souhaite, les autres réunions pourront être tenues en ligne, ce également pour permettre la plus large participation possible.

Les sujets à aborder et à approfondir pendant la période de mandat reflèteront les objectifs sélectionnés par le Groupe. Les thèmes des ateliers thématiques seront fixés et assignés aux Délégations et Observateurs au plus tard pendant la première réunion du Groupe de travail.

### **Hypothèse de méthode de travail (ajustements à prévoir)**

Février 2023 – 1<sup>re</sup> réunion du GdT

Juin 2023 – 2<sup>e</sup> réunion du GdT

**Mi-octobre 2023 – 1<sup>er</sup> atelier thématique** « *Dépeuplement et abandon des zones alpines : rôle de l'économie agroalimentaire et forestière et opportunités offertes* » (Hypothèse de sujet/titre ; en lien avec les objectifs 2 et 3)

Janvier 2024 – 3<sup>e</sup> réunion du GdT

**Mi-février 2024 – 2<sup>e</sup> atelier thématique** « *Nouvelles formes d'économie circulaire en montagne : exemples et bonnes pratiques dans les zones alpines* » et sous-thème « *Agriculture et foresterie intelligentes dans les régions de montagne* » (Hypothèse de sujet/titre ; en lien avec l'objectif 4)

Avril 2024 – 4<sup>e</sup> réunion du GdT

Avril 2024/Juin 2024 - projet de rapport

**Mai 2024 – 3<sup>e</sup> atelier thématique** « *Élevage de bétail et culture du carbone, pastoralisme, activités agroforestières et activités plurifonctionnelles en montagne pour favoriser la durabilité de l'environnement alpin* » (Hypothèse de sujet/titre ; en lien avec l'objectif 1)

Juillet 2024/septembre 2024 - finalisation du rapport, élaboration d'un nouveau Mandat et approbation finale des résultats du Groupe de travail.

## 5. Coopération

Description de la coopération prévue avec d'autres organes de la Convention alpine et d'autres partenaires et processus pertinents, et des bénéfices attendus

Le Groupe de travail coopèrera avec des organes, groupes et initiatives au sein de la Convention alpine, en particulier avec le Comité consultatif sur le climat alpin et le Comité consultatif sur la biodiversité alpine, et couvrira une série de sujets figurant dans le Programme d'action pour une économie verte (GEAP).

Il est également prévu d'établir des contacts et une forme de coopération avec la SUERA, spécialement avec le Groupe d'action 6, qui traite des questions de l'agroalimentaire et de la foresterie, ainsi qu'une implication potentielle de projets thématiques du Programme Espace alpin.

## 6. Communication

Description des objectifs de communication, ainsi que des cibles et des mesures respectivement prévues

Présentation des termes de référence et des résultats pendant les discussions avec d'autres plates-formes et partenaires.

Publication des ateliers coordonnés entre le GdT et les organisatrices et organisateurs locaux.

Divulgarion des événements et des principales activités du Groupe, avec le soutien du Secrétariat permanent.

## 7. Lien avec le Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine

Description de la contribution des objectifs et activités proposés à tout ou partie des domaines prioritaires du PTP 2023-2030 (biodiversité et écosystèmes / action climatique / qualité de vie / interconnexions, synergies et compromis entre les domaines susmentionnés)

Les objectifs du mandat du GdT Agriculture de montagne et forêts de montagne ont été identifiés d'après les domaines prioritaires et les objectifs qualitatifs du PTP. Le Groupe de travail contribuera directement à la priorité 1 « Conserver et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins », à la priorité 3 « Assurer une bonne qualité de vie aux populations des Alpes », ainsi qu'à la priorité 2 « Entreprendre une action ambitieuse en matière de climat », par le biais des objectifs se rapportant au travail du Comité consultatif sur le climat alpin et au Programme d'action pour une économie verte (GEAP) dans la région alpine.

## **8. Présidence**

La Présidence sera assurée par l'Italie.